Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de la Paroisse Sainte–Marie–Madeleine

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 20 h LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION, 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers/ères Chantal Bernatchez, Jean-Guy Chassé, Gilles Carpentier, Daniel Choquette, Patrice Barbot et Lise Cadieux.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

---

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 11 septembre 2017
4. Approbation du procès-verbal – Séance extraordinaire du 25 septembre 2017
5. Adoption du rapport des correspondances
6. Période de questions

7. Législation

8. Administration générale

8.1 Dépôt du rapport budgétaire au 28 septembre 2017
8.2 Approbation des comptes à payer
8.3 Dépôt de l'étude d'opportunité d'un regroupement – Paroisse Sainte-Marie-Madeleine / Village Sainte-Madeleine *(Point 16.4 déplacé)*
8.4 Présentation de l'étude de regroupement – Mandat au MAMOT
8.5 Honoraires professionnels assemblées publiques d'information – Étude de regroupement
8.6 Élection novembre 2017 – Délégation de pouvoir
8.7 Rémunération personnel électoral
8.8 Carte Visa Desjardins – Demande et gestion de compte
8.9 Convention de bail – Bureau municipal et garages

9. Sécurité publique

9.1 Colloque sur la Sécurité civile 16 au 18 octobre 2017

9.2 Ville Mont-Saint-Hilaire - Partage des infrastructures nécessaires au système de radiocommunication numérique ● Signature de la convention d'usage

10. Transport

10.1 Subvention PAARRM – Approbation des dépenses effectuées sur le réseau routier municipal

10.2 Demande d'aide financière au Gouvernement Provincial – Travaux projetés ● Bouclage d'aqueduc Boul. Rodrigue et construction d'égout sanitaire Secteur Douville

10.3 Demande d'aide financière au Gouvernement Fédéral - Travaux projetés ● Bouclage d'aqueduc Boul. Rodrigue et construction d'égout sanitaire Secteur Douville

11. Hygiène du milieu

11.1 4e rang – Ajout de quatre (4) bornes-fontaines

11.2 Achat d'appareils de purge automatisée – Montée 4e rang, rang Saint-Simon et rang Nord-Ouest

12. Santé et Bien-être

12.1 Fin de projet - Politique familiale municipale

13. Aménagement et Urbanisme

13.1 Rapport des permis et certificats Septembre 2017 – Dépôt

13.2 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 25 septembre 2017 – Dépôt

13.3 Dérogation mineure Josée Couture – 750 rang Saint-Simon

13.4 Dérogation mineure Pierre-Frédéric Beauregard – 1635 Petit rang

13.5 Modification du texte d'une dérogation mineure Gestion Sylvain Lévesque – 625 boulevard Laurier

13.6 Ferme Empire Vallée Inc 1530 Petit rang - Infraction pour usages prohibés

14. Loisirs et Culture

15. Varia

16. Dépôt de documents

16.1 MRC – Procès-verbal séance ordinaire 16 août 2017
16.2 MRC – Procès-verbal (CA) séance ordinaire 22 août 2017
16.3 1530 Petit rang – Requête déposée et signée par 21 résidents pour le non-respect du règlement de zonage agricole
16.4 Étude d'opportunité d'un regroupement – Paroisse Sainte-Marie-Madeleine / Village Sainte-Madeleine *(déplacé au Point 8.3)*

17. Période de questions
18. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20 h.

2017-10-217

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des membres présents;
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2017-10-218

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 lequel a été transmis par courriel le 25 septembre;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des membres présents;
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.
Procès-verbal non approuvé

2017-10-219

5. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 11 septembre 2017;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;
IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des membres présents;
QUE les correspondances reçues depuis le 11 septembre soient déposées aux archives de la municipalité;
QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LÉGISLATION

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 SEPTEMBRE 2017

La directrice générale a remis aux membres du conseil le rapport budgétaire du fond d'administration au 28 septembre 2017.

2017-10-220

8.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;
IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des membres présents;
D'approuver les salaires payés au montant de 13 300.38 $, les comptes payés par chèques au montant de 3 453.19 $, les comptes payés par paiements préautorisés de 20 145.06 $ et autorise le paiement des comptes à payer de 203 507.71 $, le tout avec dispense de lecture.

8.3 DÉPÔT DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ D'UN REGROUPEMENT – PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE / VILLAGE SAINTE-MADELEINE (*Point 16.4 déplacé*)

Tous les membres du conseil ont reçu une copie de l'étude d'opportunité d'un regroupement datée du 20 septembre 2017.

Monsieur Simon Lacombe, maire suspend la séance pour 15 minutes

Reprise de la séance à 20h34

2017-10-221

8.4 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE REGROUPEMENT – MANDAT AU MAMOT

CONSIDÉRANT le dépôt de l'étude d'opportunité d'un regroupement – Paroisse Sainte-Marie-Madeleine / Village Sainte-Madeleine;
CONSIDÉRANT QUE des assemblées publiques d'informations sont prévues les 4 et 5 octobre prochains;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à la majorité des membres présents;
Que le conseil municipal mandate le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) à présenter l'étude de regroupement lors des assemblées publiques d'informations.
Monsieur Simon Lacombe demande le vote sur cette proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		✓
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3	✓	

Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5	✓	
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote : 6 pour, 1 contre, la résolution est donc acceptée.

2017-10-222

8.5 HONORAIRES PROFESSIONNELS ASSEMBLÉES PUBLIQUES D'INFORMATION – ÉTUDE DE REGROUPEMENT

CONSIDÉRANT QUE des assemblées publiques d'information seront tenues les 4, 5 et 6 octobre prochain suite au dépôt de l'étude d'opportunité d'un regroupement – Paroisse Sainte-Marie-Madeleine / Village Sainte-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon déroulement de ses assemblées il y a lieu de mandater un professionnel qualifié;

CONSIDÉRANT l'offre reçue des Productions Frederic Angers au montant de 3 670 $ pour les honoraires et les équipements requis lors des trois (3) soirées d'information;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que la compagnie Les Productions Frederic Angers soit mandatée pour fournir les ressources et les équipements requis pour les soirées d'information;

Que les honoraires seront assumés à 50 % par la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine et à 50 % par le Village Sainte-Madeleine;

Que les membres du conseil municipal autorisent le paiement des honoraires au montant de 1 835 $.

2017-10-223

8.6 ÉLECTION NOVEMBRE 2017 – DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le règlement 12-407 décrète une délégation de compétences pour les règles de contrôle et suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil délègue à la directrice générale un montant de 5 000 $ par dépense sous l'activité financière *Administration* tel que stipulé à l'article 9 du règlement;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses relatives à l'élection du 5 novembre 2017 seront supérieures au montant autorisé;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE madame Lucie Paquette, directrice générale, a le droit d'autoriser les dépenses budgétées sous l'activité *Greffe* pour un montant de 19 500 $ en plus du montant délégué par règlement.

2017-10-224

8.7 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QUE l'avis relatif au tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, Édition du 11 février 2017;
CONSIDÉRANT QUE les tarifs prévus ne sont pas appropriés pour la charge ainsi que le nombre d'heures du travail;
CONSIDÉRANT QUE le conseil a le pouvoir de réviser la rémunération en vigueur;
IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des membres présents;
QUE la rémunération du personnel électoral soit établie comme suit :

Président d'élection : Avec scrutin Sans scrutin	 2 170 $ 1 200 $
Secrétaire d'élection	75 % de la rémunération du président d'élection
Préposé à l'information (PRIMO)	19.00 $ / l'heure
Scrutateur	19.00 $ / l'heure
Secrétaire d'un bureau de vote	18.50 $ l'heure
Président identification	18.50 $ l'heure
Membre identification	17.50 $ l'heure
Membre réviseur	17.50 $ l'heure
Secrétaire réviseur	17.50 $ l'heure
Agent réviseur	17.50 $ l'heure
Autre personnel	17.50 $ l'heure
Séance de formation	30.00 $ par séance

Un(e) employé(e) au service de la municipalité sera rémunéré(e) à son tarif horaire régulier si cette personne fait partie du personnel électoral

2017-10-225

8.8 CARTE VISA DESJARDINS – DEMANDE ET GESTION DE COMPTE

CONSIDÉRANT QUE le dossier des cartes de crédit Visa Desjardins doit être mis à jour suite aux changements de personnel à l'administration générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

QUE madame Lucie Paquette, directrice générale soit déléguée à titre de personne responsable de la gestion du compte des cartes de crédit;

QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

2017-10-226

8.9 CONVENTION DE BAIL – BUREAU MUNICIPAL ET GARAGES

CONSIDÉRANT QUE les conventions de bail pour la location du bureau municipal et des garages municipaux seront à échéance le 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le locateur 9180-0557 Québec Inc. a déposé les conventions pour les deux (2) prochaines années;

3483 boul. Laurier Garage municipal

2017-2018	*650.00 $ taxes en sus*
2018-2019	*666.67 $ taxes en sus*

3535 boul. Laurier Garage municipal

2017-2018	*520.00 $ taxes en sus*
2018-2019	*533.33 $ taxes en sus*

3541 boul. Laurier Bureau municipal

2017-2018	*845.00 $ taxes en sus*
2018-2019	*866.67 $ taxes en sus*

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à la majorité des membres présents;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les conventions de bail pour une durée de vingt-quatre (24) mois, soit du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2019.

Monsieur Gilles Carpentier demande le vote sur cette proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2		✓
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5	✓	
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote : 4 pour, 2 contre, la résolution est donc acceptée.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-10-227

9.1 COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE – 16 AU 18 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel sur la Sécurité civile aura lieu au Centre de congrès et d'expositions de Lévis du 16 au 18 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette activité permet aux participants d'améliorer leurs connaissances ce qui avantage la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à cette activité représentent un montant approximatif de 800 $ et que les sommes sont prévues au poste budgétaire *Congrès* 02-220-00-346;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D’autoriser le directeur du service sécurité incendie, monsieur Mathieu Lacombe à assister au colloque annuel 2017;

D’autoriser le remboursement des dépenses et frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives, selon la règlementation en vigueur.

2017-10-228

9.2 VILLE MONT-SAINT-HILAIRE – PARTAGE DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES AU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION NUMÉRIQUE ● SIGNATURE DE LA CONVENTION D’USAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit installer des équipements radio dans différents sites stratégiques à proximité de son territoire afin d’accroître et d’optimiser la couverture radio dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la caserne Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine est stratégiquement placée pour accueillir les équipements intérieur et extérieur requis par le réseau de radiocommunication numérique déployé par la Ville de Mont-Saint-Hilaire permettant d’assurer une efficacité des communications d’urgence;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise la signature de la "Convention d’usage" à intervenir entre la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente.

10. TRANSPORT

2017-10-229

10.1 SUBVENTION PAARRM – APPROBATION DES DÉPENSES EFFECTUÉES SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection ont été effectués sur les boulevards Huron, Rodrigue, les rangs d’Argenteuil, Nord-Ouest, Saint-Simon, les rues Brodeur, Demers, des Bouleaux, des Cerisiers, des Ormes, Millette, Normand, le chemin Grand-Rang et la montée du 4e rang;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 340 105.59 $ est subventionnée pour un montant de 8 937 $ lequel montant a été accordé par le ministre des transports, Monsieur Laurent Lessard, dans une lettre datée du 16 août 2017;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés pour un montant subventionné de 8 937 $, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues, chemins et rangs dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2017-10-230

10.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL – TRAVAUX PROJETÉS ● BOUCLAGE D'AQUEDUC BOUL. RODRIGUE ET CONSTRUCTION D'ÉGOUT SANITAIRE SECTEUR DOUVILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pour projet des travaux majeurs sur le réseau d'aqueduc et le réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme Comeau Experts-conseils a été mandatée pour préparer les prévisions de coût budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le bouclage du réseau d'aqueduc sur le Boulevard Rodrigue, entre la route 116 et la rue des Érables, sont estimés à 86 880 $

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la construction d'un réseau d'égout sanitaire sur les rues Normand, Demers, Berger et Palardy incluant le prolongement du réseau en bordure de la route 116, entre les rues Demers et Millette, sont estimés à 3 697 592.40 $;

*CONSIDÉRANT QU'*un montant de 1 108 151 $ est disponible dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le montant est nettement insuffisant pour la réalisation de ces travaux;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE demande soit faite à monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, pour valider et négocier les aides financières possibles, auprès des différents ministères, pour la réalisation de ces deux projets.

2017-10-231

10.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL – TRAVAUX PROJETÉS ● BOUCLAGE D'AQUEDUC

BOUL. RODRIGUE ET CONSTRUCTION D'ÉGOUT SANITAIRE SECTEUR DOUVILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pour projet des travaux majeurs sur le réseau d'aqueduc et le réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme Comeau Experts-conseils a été mandatée pour préparer les prévisions de coût budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le bouclage du réseau d'aqueduc sur le Boulevard Rodrigue, entre la route 116 et la rue des Érables, sont estimés à 86 880 $

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la construction d'un réseau d'égout sanitaire sur les rues Normand, Demers, Berger et Palardy incluant le prolongement du réseau en bordure de la route 116, entre les rues Demers et Millette, sont estimés à 3 697 592.40 $;

*CONSIDÉRANT QU'*un montant de 1 108 151 $ est disponible dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le montant est nettement insuffisant pour la réalisation de ces travaux;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE demande soit faite à madame Brigitte Sansoucy, député de Saint-Hyacinthe-Bagot, pour valider et négocier les aides financières possibles, auprès des différents ministères, pour la réalisation de ces deux projets.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

2017-10-232

11.1 4e RANG – AJOUT DE QUATRE (4) BORNES-FONTAINES

CONSIDÉRANT la demande faite par monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller municipal;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires à la réalisation des travaux seront pris à même le fond général 2017;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'autoriser les travaux pour l'ajout de quatre (4) bornes-fontaines sur le 4e rang;

QUE monsieur René Martin, responsable des travaux publics, soit autorisé à faire l'achat des matériaux nécessaires, faire exécuter et superviser les travaux pour l'installation des bornes-fontaines.

2017-10-233

11.2 ACHAT D'APPAREILS DE PURGE AUTOMATISÉE – MONTÉE DU 4E RANG, RANG SAINT-SIMON ET RANG NORD-OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit voir à l'amélioration de la qualité de l'eau et particulièrement à réduire la consommation d'eau potable;
CONSIDÉRANT QUE l'installation d'appareils de purge automatiséE sur la fin du réseau d'aqueduc à la Montée du 4e rang, au rang Saint-Simon et au rang Nord-Ouest permettra l'économie d'eau potable;
CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Stelem pour la fourniture de:

Trois (3) appareils de purge automatisée au montant de 17 985 $
Deux (2) ensembles de conversions au montant de 810 $
D'un programmateur portatif au montant de 340 $;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des membres présents;
D'autoriser l'achat des fournitures proposées par la compagnie Stelem au montant de 19 135 $ taxes en sus;
QUE monsieur René Martin, responsable des travaux publics, soit autorisé à faire exécuter et superviser les travaux pour l'installation des fournitures sur le réseau d'aqueduc.

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2017-10-234

12.1 FIN DE PROJET – POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

*CONSIDÉRANT QU'*une subvention de 2 500 $ avait été accordée pour la mise à jour de la politique familiale municipale conjointement avec la MRC des Maskoutains;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un premier montant de 1 250 $ pour la première partie du projet qui a été réalisée;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas réalisé la deuxième partie des travaux prévus pour la mise à jour de la politique;
IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des membres présents;
D'aviser le Ministère de la Famille de ne pas nous octroyer le montant de 1250 $ représentant la deuxième partie de la subvention puisque le projet n'a pas été finalisé dans les délais prévus.

13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS SEPTEMBRE 2017 - DÉPÔT

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de septembre 2017.

13.2 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 25 SEPTEMBRE 2017 - DÉPÔT

La directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 septembre 2017.

2017-10-235

13.3 DÉROGATION MINEURE JOSÉE COUTURE – 750 RANG SAINT-SIMON

Demande de dérogation mineure DM-2017-12 présentée par Josée Couture pour le lot 2 368 017 situé au 750 rang Saint-Simon. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise l'implantation d'un bâtiment accessoire agricole existant, suite à une subdivision projetée du terrain dont la marge latérale deviendra dérogatoire.
La marge latérale du bâtiment accessoire agricole sera de 1,62m au lieu du 5,00m prescrit. La dérogation est de 3,38m.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont analysés la demande de dérogation mineure et qu'ils recommandent, à l'unanimité, au conseil municipal d'accepter la demande présentée pour le 750 rang Saint-Simon;
CONSIDÉRANT la bonne foi de la propriétaire;
CONSIDÉRANT la petite superficie et l'aspect résidentiel du bâtiment**;**
CONSIDÉRANT QUE le préjudice aux propriétaires voisins est faible (terre en culture);
IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des membres présents;
D'accepter la demande de Josée Couture pour l'implantation existante d'un bâtiment accessoire agricole sur le lot 2 368 017.

2017-10-236

13.4 DÉROGATION MINEURE PIERRE-FRÉDÉRIC BEAUREGARD – 1635 PETIT RANG

Demande de dérogation mineure DM-2017-13 présentée par Pierre-Frédéric Beauregard pour le lot 4 415 725 situé au 1635 Petit rang. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise l'implantation d'un garage résidentiel dans la cour avant.
Le règlement de zonage 09-370, article 7.1.2 stipule que les bâtiments accessoires sont proscrits dans la cour avant.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont analysés la demande de dérogation mineure et qu'ils recommandent, à l'unanimité, au conseil municipal d'accepter la demande présentée pour le 1635 Petit rang;
CONSIDÉRANT la configuration du terrain et l'emplacement de la maison;
CONSIDÉRANT la bonne foi du propriétaire;
CONSIDÉRANT QUE le préjudice aux propriétaires voisins est faible;
CONSIDÉRANT QUE la résolution 2013-06-118 DM-2013-05 acceptait une dérogation mineure pour l'implantation d'un garage résidentiel dans la cour avant pour cette même propriété;
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des membres présents;
D'accepter la demande de Pierre-Frédéric Beauregard pour l'implantation d'un garage résidentiel dans la cour avant à 17,5m de la limite avant de la propriété.

2017-10-237

13.5 MODIFICATION DU TEXTE D'UNE DÉROGATION MINEURE GESTION SYLVAIN LÉVESQUE – 625 BOULEVARD LAURIER

Demande de modification de la dérogation mineure DM-2017-07 présentée par Gestion Sylvain Lévesque pour le 625 Boulevard Laurier. La demande vise à modifier les conditions établies pour l'abri existant tel qu'énoncé dans la résolution 2017-06-150.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont analysés la demande de dérogation mineure et qu'ils recommandent, à l'unanimité, au conseil municipal d'accepter la demande présentée pour le 625 boulevard Laurier;
CONSIDÉRANT QUE l'esprit de la première résolution est respecté;
CONSIDÉRANT QU'il n'y avait pas cases de stationnement prévu sous l'abri au départ et que les remorqueuses pourront se stationner quand même;
CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'amélioration environnementale du site;
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'accepter la demande de Gestion Sylvain Lévesque pour l'abri existant aux conditions suivantes :

- L'abri pourra servir de stationnement;
- L'usage de déneigement ou abri à sel est strictement prohibé;
- L'abri ne pourra en aucun cas être fermé sur le devant (sans mur ou porte);
- L'abri pourra accueillir une chambre mécanique tel que présentée.

2017-10-238

13.6 FERME EMPIRE VALLÉE INC 1530 PETIT RANG – INFRACTION POUR USAGES PROHIBÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Empire Vallée Inc détient un immeuble de type grange agricole situé au 1530 Petit rang;
CONSIDÉRANT QUE certains usages commerciaux prohibés tels que (entrepreneur en plomberie, entreposage de tout genre et mécanique automobile) ont lieux sur cet immeuble;
CONSIDÉRANT la requête déposée (Point 16.3) par des citoyens du Petit rang pour que cesse ces usages;
CONSIDÉRANT les avis d'infractions envoyés par l'inspecteur en bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire éventuellement se prévaloir de l'article 227 de LAU pour cessation d'usages;
IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des membres présents;
De mandater Paradis Lemieux Francis, avocats pour émettre une mise en demeure en cessation d'usages prohibés sur le lot 2 366 759.

14. LOISIRS ET CULTURE

15. VARIA

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

16.1 MRC – Procès-verbal séance ordinaire 16 août 2017

16.2 MRC – Procès-verbal (CA) séance ordinaire 22 août 2017

16.3 1530 Petit rang – Requête déposée et signée par 21 résidents pour le non-respect du règlement de zonage agricole

16.4 Étude d'opportunité d'un regroupement – Paroisse Sainte-Marie-Madeleine / Village Sainte-Madeleine (*déplacé au Point 8.3*)

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-10-239

18 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des membres présents;
DE lever cette séance à 21 h 10.

Simon Lacombe Maire	Lucie Paquette Directrice générale